

# Catalogue Formations 2021



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MÉDIATION  
ET DES ESPACES FAMILIAUX

# Sommaire

<b>La Fenamef</b> .....	Page 3
<b>La Fenamef et la formation</b> .....	Page 4
<b>Formation « Accueillants en Espaces de Rencontre »</b> .....	Page 6
<b>Perfectionnement « Accueillants en Espaces de Rencontre »</b> .....	Page 7
<b>Formation « Secrétaires/Assistant(e)s de services de Médiation Familiale ou d’Espaces de Rencontre »</b> .....	Page 8
<b>Perfectionnement « Secrétaires/Assistant(e)s de services de Médiation Familiale ou d’Espaces de Rencontre »</b> .....	Page 9
<b>Formation « Encadrement et Gestion de services de Médiation Familiale ou d’Espaces de Rencontre »</b> .....	Page 10
<b>Perfectionnement « Encadrement et Gestion de services de Médiation Familiale ou d’Espaces de Rencontre »</b> .....	Page 11
<b>Formation « Découverte de la Médiation Familiale dans les situations de vulnérabilité : grand âge, handicap, maladie ... »</b> .....	Page 12
<b>Formation « Médiation Familiale dans les situations de vulnérabilité : grand âge, handicap, maladie ... »</b> .....	Page 13
<b>Formation « Le Médiateur Familial et l’argent »</b> .....	Page 14
<b>Formation « Médiation Parents/Adolescents »</b> .....	Page 15
<b>Formation « Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire »</b> .....	Page 16
<b>Conditions Générales de Vente</b> .....	Page 17
<b>Liste des formateurs/intervenants</b> .....	Page 18

# La Fenamef

Créée en 1991 à la suite du 1<sup>er</sup> congrès européen de Médiation Familiale, la **Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux** fédère plus de 500 lieux d'intervention sur l'ensemble du territoire : services de Médiation Familiale, Espaces de Rencontre et Familiaux, Centres de Formation, ateliers de coparentalité, lieux de médiation intergénérationnelle, Médiation Familiale dans les situations de vieillissement, médiation scolaire... gérés par des associations, des C.A.F., des municipalités, des conseils départementaux.

## Elle a pour but de promouvoir :

- Le maintien, la préservation ou la restauration du lien familial, principalement dans une activité de Médiation Familiale, médiation en relation avec la famille et son environnement, et de soutien à la parentalité dans le cadre des Espaces de Rencontre et plus largement des Espaces Familiaux ;
- Le développement de la médiation ;
- La professionnalisation de ses acteurs.

Au nom de ses membres, la Fédération mène des **actions** ayant pour objet de :

- Représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires institutionnels ;
- Reconnaître, respecter et faire respecter, par ses adhérents, les cadres éthique et déontologique, législatif et réglementaire, relatifs à l'exercice de leurs missions ;
- Promouvoir une information sur la médiation, la Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre, en direction des services, des professionnels, des partenaires et du grand public ;
- Susciter et mener des actions de conseil, d'analyse, de recherche, de formation et d'évaluation sur les pratiques professionnelles ;
- Mener l'étude et la promotion de méthodes et d'outils adaptés aux structures et aux publics.

Concernant la **Médiation Familiale**, la Fenamef a participé activement, entre autres, au **travail de concertation** ayant abouti à l'insertion de la Médiation Familiale dans le Code Civil, dans le

Code d'Action Sociale et des Familles, à l'élaboration du référentiel professionnel, à la création du Diplôme d'État de Médiateur Familial et à la mise en œuvre de la prestation de service. Concernant les **Espaces de Rencontre**, la Fenamef a participé à l'élaboration des décrets de 2012, à l'élaboration du référentiel d'activité et de la prestation de service de ces Espaces. Actuellement membre de différents groupes de travail, la Fenamef est régulièrement auditionnée par les pouvoirs publics sur les **grands enjeux de la politique familiale, de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux**.

**Les formations et Journées d'Étude** organisées par la Fenamef, permettent aux professionnels de l'action sanitaire, sociale et du milieu judiciaire d'échanger sur des thèmes liés à l'activité des services, la pratique professionnelle, et plus largement l'actualité de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux.

La Fenamef travaille en **partenariat**, au niveau institutionnel, avec le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, le Défenseur des droits, l'Assemblée Nationale, l'Assemblée des Départements de France. Dans le champ de l'action sociale, la Fenamef est membre de la Plateforme de la Médiation Française ; elle travaille en partenariat avec NEXEM et l'I.R.T.S. Normandie-Caen et en réseau avec des associations dont l'A.P.M.F., le G.E.M.M.E., la F.F.E.R., la F.N.E.P.E., l'U.N.A.F., la C.N.A.P.E... ■

# La Fenamef et la Formation



**D**epuis sa création, la Fenamef a toujours porté une attention particulière à la formation des professionnels, salariés des services. Avant la création du Diplôme d'État de Médiateur Familial, la professionnalisation des acteurs était une question centrale dans sa réflexion. Elle s'est, bien entendu, mobilisée sur la création du Diplôme d'État et a oeuvré pour sa reconnaissance. Elle poursuit cet engagement en travaillant activement à ce que ce diplôme puisse enfin être reconnu dans les conventions collectives.

Mais au-delà de cette formation, la question de la professionnalisation de l'ensemble des acteurs a toujours été une préoccupation de la Fenamef. Dans un premier temps, la Fédération a mis en place une formation pour les secrétaires/assistant(e)s des services de Médiation Familiale et d'Espaces de Rencontre. Cette formation a été améliorée, renouvelée au fil du temps, en fonction des réactions des stagiaires et de l'analyse que nous faisons des évolutions des postes. La même démarche a guidé la mise en oeuvre de la formation des responsables de services.

Cette question de la formation continue des professionnels est essentielle pour la Fenamef,

tout comme elle est un enjeu majeur pour nos adhérents. Il s'agit, en effet, par le développement continu des connaissances, de permettre aux professionnels d'être plus compétents, plus ouverts, plus interrogatifs sur leurs pratiques. Ceci est un gage de qualité de l'action menée, tant pour les personnes accueillies que pour les financeurs.

La Fenamef est profondément persuadée que plus les situations rencontrées sont complexes, plus les professionnels doivent être armés pour adapter leurs pratiques et réfléchir sur leur action.

C'est pourquoi, à travers la réflexion de son Conseil d'Administration et le travail de sa Commission "Formation", la Fenamef a peu à peu étendu ses champs d'intervention dans la formation continue.

Elle propose ainsi à ses adhérents, mais aussi à d'autres professionnels, partageant les mêmes préoccupations, une offre de formation cohérente, élargie, articulée en lien avec l'actualité et les champs de développement de la Médiation Familiale, des Espaces de Rencontre et du soutien à la parentalité.

C'est dans cet esprit que ce catalogue a été conçu. Vous y trouverez l'ensemble des propositions pour l'année à venir.

### Des formations pour qui ?

Que vous soyez responsable de service, secrétaire/assistant(e) ou agent administratif dans un service de Médiation Familiale ou dans un Espace de Rencontre, médiateur familial, accueillant en Espaces de Rencontre, travailleur social dans un service accompagnant la parentalité et les familles dans leurs expressions les plus diverses, ou intervenant à divers titres auprès de personnes âgées et de leur famille, ce catalogue 2021 a été conçu pour répondre à vos besoins en matière de formation.

### Des formations adaptées

Les formations proposées visent, dans le champ complexe de la restauration du lien familial ou de la gestion de service, à l'actualisation des connaissances et à la nécessité d'acquérir un niveau de compétences, de maîtrise d'outils et de techniques propres à son cadre d'intervention. Certaines formations, sous forme de modules de 2 fois 2 jours, sont étalées sur deux années pour permettre un paiement sur deux exercices.

### Des Journées d'Étude en lien avec l'actualité

À ces formations s'ajoutent aussi des Journées d'Étude, proposées durant l'année, liées à l'émergence de problématiques nouvelles ou transversales.

### Des formations en région

Afin de bénéficier au plus grand nombre, chacune des formations de ce catalogue est conçue pour pouvoir être organisée en région, au plus près des services.

La formation peut réunir des salariés de plusieurs structures, un minimum de 6 personnes étant requis. En fonction de vos besoins, la Fenamef peut vous proposer une offre de formation adaptée.

La Fenamef reste à votre entière disposition et peut être contactée :

- Au 02 31 46 87 87
- Ou par mail : [contact@fenamef.asso.fr](mailto:contact@fenamef.asso.fr)

Sur demande, un devis peut être établi. ■

**À l'attention de nos stagiaires : au regard de la situation sanitaire, la Fenamef se réserve le droit de reporter certaines sessions de formations ou de les proposer selon des modalités spécifiques (durée, horaires, coûts, distanciel).**

RENSEIGNEMENTS ET BULLETINS D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :  
[www.fenamef.asso.fr](http://www.fenamef.asso.fr)

## FORMATION « ACCUEILLANTS EN ESPACES DE RENCONTRE »

**L'accueillant en Espaces de Rencontre exerce sa fonction dans un lieu d'accueil, neutre, sécurisant et transitoire, qui permet d'organiser des rencontres parents-enfants lorsqu'aucune autre solution n'est possible.**

Les motifs pour lesquels les personnes se retrouvent dans cet Espace sont de l'ordre d'une séparation de couple conflictuelle ou des relations complexes empêchant ou compromettant l'exercice du droit de visite.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Maintenir, rétablir, instaurer des relations entre un enfant et un parent, des grands-parents ou un tiers ;
- Assurer, par un accompagnement en lien avec les parents ou les personnes concernées, l'évolution progressive de ces rencontres vers une prise en charge autonome.

L'Espace de Rencontre, construit comme lieu de transition, permet une évolution, un changement des relations : la finalité étant que ces rencontres se fassent, ensuite, sans intermédiaire.

Les décrets et circulaires, relatifs à ces Espaces de Rencontre, imposent un niveau de compétences pour y intervenir.

### PREMIÈRE SESSION

**7 octobre 2021 - M. JUSTON\***

- Droit de la famille ;
- Protection de l'enfance ;
- Références législatives et règlementaires.

**8 octobre 2021 - A. DALAINE\***

- Évaluer une situation et construire sa posture de tiers ;
- Conséquences de la séparation ;
- Limites de l'intervention.

### DEUXIÈME SESSION

**25 novembre 2021 - A. EL OUARDI\***

- Gérer les conflits ;
- Principes déontologiques.

**26 novembre 2021 - A. EL OUARDI\***

- Travailler avec des familles présentant des troubles psychologiques ou des addictions.

### OBJECTIFS

- Maîtriser l'environnement juridique de l'intervention (autorité parentale, rôle du J.A.F., ...)
- Évaluer une situation et construire sa posture de tiers ; gérer les conflits et la violence ;
- Identifier les partenaires et l'environnement institutionnel ;
- Travailler en équipe et rendre compte de son action dans le respect de la déontologie.

### Durée

28h (soit 4 jours)

### Coût

Adhérents Fenamef : 850€  
Non-adhérents Fenamef : 980€

### Dates et lieu

7 et 8 octobre 2021  
25 et 26 novembre 2021  
Paris (75)

### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## PERFECTIONNEMENT « ACCUEILLANTS EN ESPACES DE RENCONTRE »

L'évolution des problématiques des familles accueillies en Espaces de Rencontre conduit les professionnels à adapter leur action et à développer des compétences afin de mieux répondre à ces publics.

Ce perfectionnement permet de consolider les savoir-faire par l'acquisition de compétences transférables directement sur le terrain pour répondre au mieux aux attentes des professionnels et de surcroît aux attentes des bénéficiaires des Espaces de Rencontre.

Au cours de ce perfectionnement, l'accent sera mis sur les pratiques attendues qui permettent de répondre aux spécificités particulières de certains publics.

Les formateurs proposeront aux accueillants en Espaces de Rencontre de travailler sur des mises en situation réalistes au travers de jeux de rôles, de mises en scène qui permettront une réelle transposition des acquis sur le « terrain ».

### PREMIÈRE JOURNÉE

**3 juin 2021 - A. EL OUARDI\***

- Violence et agressivité : causes, manifestations, adaptation de la posture professionnelle ;
- Conduites addictives : les repérer, en tirer les conséquences sur le plan de la protection de l'enfant.

### DEUXIÈME SESSION

**4 juin 2021 - A. EL OUARDI\***

- Pathologies psychologiques ou psychiatriques : quel accueil ? quelles limites ?
- Travailler en équipe : solliciter le réseau médico-psychologique.

### OBJECTIFS

- Maîtriser la violence et l'agressivité liées à la frustration ;
- Savoir repérer les conduites addictives pour une réponse adaptée quant à la protection de l'enfant ;
- Identifier les partenaires de l'environnement médico-psychologique.

#### Durée

14h (soit 2 jours)

#### Coût

Adhérents Fenamef : 450€  
Non-adhérents Fenamef : 520€

#### Dates et lieu

3 et 4 juin 2021  
Paris (75)

#### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## FORMATION « SECRÉTAIRES/ASSISTANT(E)S DE SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE OU D'ESPACES DE RENCONTRE »

**Le ou la secrétaire/assistant(e) d'un service de Médiation Familiale ou d'un Espace de Rencontre a une fonction bien particulière. Souvent premier interlocuteur des familles, ce professionnel doit pouvoir gérer son activité tout en étant à l'écoute de la souffrance ou de la violence qui peut s'exprimer.**

Pour exercer au mieux son rôle d'interface entre les familles, les professionnels et les partenaires, il est nécessaire de connaître le cadre juridique et éthique de l'activité du service, gérer au mieux les contraintes administratives et réglementaires et favoriser la transmission des informations pertinentes.

### PREMIÈRE SESSION

**9 décembre 2021 - C. DUPUY\***

- Cadre législatif et réglementaire : évolution du droit de la famille et conséquences pour les services, le rôle du juge, les rapports à l'autorité judiciaire, ...

**10 décembre 2021 - I. VINCENT\***

- Accueillir un public en difficulté et en souffrance : entendre la demande, transmettre l'information, gérer l'agressivité ou la violence, ...

### DEUXIÈME SESSION

**27 janvier 2022 - D. CHIRON\***

- Outils de suivi de l'activité : fichiers, classement, archives, tableaux de bord, ...

**28 janvier 2022 - I. VINCENT\***

- Rôle et fonction du ou de la secrétaire ou de l'assistant(e) dans un service de Médiation Familiale ou d'un Espace de Rencontre : création d'une fiche de poste.

### OBJECTIFS

- Appréhender le cadre légal et éthique de l'activité ;
- Identifier son rôle et sa fonction ;
- Maîtriser les outils pour faciliter l'organisation ;
- Partage d'expérience.

### Durée

28h (soit 4 jours)

### Coût

Adhérents Fenamef : 750€  
Non-adhérents Fenamef : 850€

### Dates et lieu

9 et 10 décembre 2021  
27 et 28 janvier 2022  
Paris (75)

### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## PERFECTIONNEMENT « SECRÉTAIRES/ASSISTANT(E)S DE SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE OU D'ESPACES DE RENCONTRE »

**Ce perfectionnement se propose de mettre l'accent, par une journée entièrement dédiée, sur la gestion de l'agressivité et de la violence auxquels les professionnels peuvent être confrontés au travers de partage d'expériences mais également de jeux de rôles.**

Au cours de ce perfectionnement, l'accent sera mis sur le renforcement des compétences liées à l'accueil des familles et à la fonction de secrétaire ou d'assistant(e). Il doit permettre d'actualiser les connaissances sur l'environnement réglementaire et d'approfondir sa connaissance sur la gestion de l'agressivité et de la violence.

### PREMIÈRE PARTIE

**6 mai 2021 - D. CHIRON\***

- Évolution des cadres législatifs et réglementaires : référentiel, financements, expérimentations, ...
- R.G.P.D., base numérique, confidentialité des informations et protection des données.

### DEUXIÈME PARTIE

**7 mai 2021 - C. BONNELLE\***

- Gérer l'agressivité et la violence : au téléphone, dans le service, ...
- Identifier les conséquences sur sa pratique professionnelle à travers l'analyse de sa pratique.

### OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances dans le cadre législatif et réglementaire ;
- Revenir sur l'évolution des fonctions des secrétaires et assistant(e)s ;
- Identifier les conduites à tenir face à l'agressivité et à la violence.

### Durée

14h (soit 2 jours)

### Coût

Adhérents Fenamef : 420€  
Non-adhérents Fenamef : 550€

### Dates et lieu

6 et 7 mai 2021  
Paris (75)

### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## FORMATION « ENCADREMENT ET GESTION DE SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE OU D'ESPACES DE RENCONTRE »

**Les services de Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre évoluent dans un environnement qui nécessite d'être appréhendé et maîtrisé par les responsables de ces services.**

Des connaissances et compétences particulières doivent être acquises, qu'il s'agisse des modalités de financement, du rapport avec les prescripteurs ou des spécificités des pratiques. Cette formation s'adresse aux responsables (salariés ou bénévoles) des services de Médiation Familiale ou d'Espaces de Rencontre.

### PREMIÈRE SESSION

#### 2 décembre 2021 - à déterminer\*

- Projet et sa déclinaison : méthodologie de projet (du diagnostic à l'évaluation), mobiliser une équipe pour construire et faire vivre un projet, un réseau de partenariat.

#### 3 décembre 2021 - D. CHIRON\*

- Gestion budgétaire : budget prévisionnel, élaborer et suivre un budget, comptabilité analytique, recherche de financements, rapport d'activité.

### DEUXIÈME SESSION

#### 20 janvier 2022 - D. CHIRON\*

- Gestion administrative et ressources humaines : gestion de contrats de travail, organisation du travail, spécificités des temps partiels et heures complémentaires, conventions collectives, formation professionnelle.

#### 21 janvier 2022 - J. PRÉVOT\*

- Management : construire une équipe et la faire vivre, dynamique de groupe, modes de management, communication interne.

### OBJECTIFS

- Donner des outils pour tenir la position d'encadrant et de responsable d'équipe, en tenant compte des spécificités de ces services ;
- Deux axes sont déclinés au cours de cette formation :
  - Projet et management ;
  - Gestion administrative, budgétaire et ressources humaines.

### Durée

28h (soit 4 jours)

### Coût

Adhérents Fenamef : 850€  
Non-adhérents Fenamef : 950€

### Dates et lieu

2 et 3 décembre 2021  
20 et 21 janvier 2022  
Paris (75)

### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## PERFECTIONNEMENT « ENCADREMENT ET GESTION DE SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE OU D'ESPACES DE RENCONTRE »

Ce perfectionnement se propose de mettre l'accent sur le renforcement des compétences, à travers deux aspects, fondamental dans l'évolution des charges de travail d'une fonction de professionnel dirigeant ou responsable :

- L'articulation entre les évolutions réglementaires sur le plan des ressources humaines et la posture d'encadrement et d'animation d'équipe ;
- La nécessité d'assurer une plus grande autonomie financière de nos services en recherchant de nouveaux financements.

Chaque journée peut être suivie de manière indépendante.

### PREMIÈRE PARTIE

27 mai 2021 - D. CHIRON\*

- Les évolutions des Ressources Humaines :
  - Droit du travail ;
  - Formation ;
  - R.G.P.D. ;
  - Etc.

### DEUXIÈME PARTIE

28 mai 2021 - B. BAUMLEN\*

- Identifier et développer de nouvelles ressources financières pour son service.

### OBJECTIFS

- S'appropriier les nouvelles obligations légales en matière de gestion du personnel (temps de travail, formation, ...)
- Développer ses compétences managériales et sa posture de cadre dirigeant.

### Durée

14h (soit 2 jours)

### Coût

Adhérents Fenamef :

300€ la journée - 500€ les deux jours

Non-adhérents Fenamef :

400€ la journée - 600€ les deux jours

### Dates et lieu

27 et 28 mai 2021

Paris (75)

### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## FORMATION « DÉCOUVERTE DE LA MÉDIATION FAMILIALE DANS LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ : GRAND ÂGE, HANDICAP, MALADIE ... »

**La Médiation Familiale, par son caractère préventif, peut être un soutien pour les familles et les professionnels. En effet, le vieillissement et ses conséquences, les situations de handicap ou de maladie entraînent souvent des conflits qui nuisent tant aux personnes elles-mêmes qu'à leurs familles ou aux professionnels.**

Au cours de cette journée, la formatrice présentera la Médiation Familiale en lien avec ces situations dans la gestion des différends voire des conflits familiaux qui peuvent en découler.

À ce titre, cette formation s'adresse à l'ensemble des acteurs (travailleurs sociaux, médicaux, personnels des services gérontologiques, aides à domicile, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, etc.) exerçant dans le champ gérontologique et qui constatent les problèmes liés à la non résolution des conflits au sein des familles.

Elle permettra également aux professionnels de sensibiliser les familles à la Médiation Familiale en situation de vulnérabilité avant que le différend ne se transforme en conflit.

### PROGRAMME

#### Juin et octobre 2021 - F. DUCHÂTEAU\*

- Présentation de la Médiation Familiale et de son cadre législatif et réglementaire ;
- Les principes éthiques de la Médiation Familiale : le consentement des personnes, l'impartialité, la confidentialité ;
- Le déroulement de la médiation et les acteurs qui peuvent être impliqués ;
- Les événements ou situations propices aux conflits familiaux : maladie, entrée en maison de retraite, maintien au domicile, successions, handicap, deuil, ... ;
- Mise en perspective avec les obligations légales et l'environnement juridique.

### OBJECTIFS

- Découvrir la Médiation Familiale : ses objectifs, sa démarche, ses finalités ;
- Identifier les causes de conflits familiaux dans les situations de perte d'autonomie ou de modification des équilibres familiaux ;
- Identifier les situations dans lesquelles elle peut être un soutien pour les familles et les professionnels.

#### Durée

7h (soit 1 journée)

#### Coût

300 € par personne

#### Dates et lieux

Juin 2021 - Bordeaux (33)

Octobre 2021 - Lille (59)

#### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## FORMATION « MÉDIATION FAMILIALE DANS LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ : GRAND ÂGE, HANDICAP, MALADIE ... »

**Si vous vous demandez comment répondre aux familles qui vous sollicitent, et si l'adaptation de vos pratiques de médiation est une question pour vous, alors cette formation peut vous aider.**

Cette formation s'adresse en effet aux médiateurs familiaux diplômés d'État qui souhaitent s'investir dans la Médiation Familiale dans les situations de perte d'autonomie liées au vieillissement ou au handicap. Elle vise à ancrer leurs compétences dans ce domaine et pour cela, à développer des connaissances spécifiques sur les publics, les réseaux de partenaires et les modalités d'intervention dans le cadre de ces situations.

### PREMIÈRE SESSION

**18 novembre 2021 - V. CALTEAU-PERONNET\***

- Aspects juridiques : consentement de la personne vulnérable, obligations alimentaires, mandat de protection future et mesures de protection des majeurs vulnérables, rôle des magistrats.

**19 novembre 2021 - G. RIBES\***

- Processus de la perte d'autonomie ;
- Identification des conflits liés à ces situations.

### DEUXIÈME SESSION

**13 janvier 2022 - S. LOISON\***

- Politiques gérontologiques et du handicap : objectifs, moyens et organisation.

**14 janvier 2022 - F. DUCHÂTEAU\***

- Adaptation du cadre et du processus de Médiation Familiale :
  - Coopération avec d'autres professionnels ;
  - Co-Médiation Familiale et entretiens ;
  - Accords ;
  - Financements.

### OBJECTIFS

- Intégrer son action dans le cadre légal et réglementaire ;
- Transférer ses pratiques de Médiation Familiale aux spécificités de ce domaine ;
- Identifier les acteurs du champ gérontologique ;
- Favoriser le travail en réseau au niveau local ;
- Approfondir ses connaissances sur les conséquences de la perte d'autonomie ;
- Identifier les politiques du handicap et du grand âge et leurs professionnels.

### Durée

28h (soit 4 jours)

### Coût

Adhérents Fenamef : 900€  
Non-adhérents Fenamef : 1050€

### Dates et lieu

18 et 19 novembre 2021  
13 et 14 janvier 2022  
Paris (75)

### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## FORMATION

### « LE MÉDIATEUR FAMILIAL ET L'ARGENT »

#### Nombre de médiateurs familiaux sont souvent mal à l'aise sur la question du financier et du patrimonial dans les séparations/les divorces.

Il est important de démystifier la question de l'argent et du patrimoine pour les personnes et pour le médiateur familial, de considérer la symbolique des comptes à régler et de proposer une façon plus simple de travailler sur l'aspect matériel, financier et patrimonial des séparations/des divorces, sans perdre pour autant la quintessence de la Médiation Familiale.

#### PREMIÈRE JOURNÉE

25 mars 2021 ou 21 octobre 2021

M. JUSTON et C. GASSEAU\*

- Présenter la problématique du Juge aux Affaires Familiales et du médiateur familial sur les aspects financiers et patrimoniaux d'une séparation/d'un divorce ;
- Rappeler les principales notions de droit concernant les aspects financiers et patrimoniaux d'une séparation/d'un divorce ;
- Rappeler le rôle du Juge aux Affaires Familiales par rapport à l'aspect financier et patrimonial d'une séparation/d'un divorce ;
- Prendre conscience des enjeux des négociations financières pour l'avenir du métier de médiateur familial ;
- Mettre en place une ouverture à un travail partenarial avec les avocats et les Juges aux Affaires Familiales.

#### DEUXIÈME JOURNÉE

26 mars 2021 ou 22 octobre 2021

M. JUSTON et C. GASSEAU\*

- Réfléchir en Médiation Familiale :
  - À l'importance de l'argent ;
  - Au fonctionnement du couple séparé par rapport à l'argent ;
  - Au cadre et au déroulement du processus de Médiation Familiale, en situant les négociations financières et patrimoniales ;
  - À la méthode et à la posture du médiateur familial au regard du financier et du patrimonial ;
  - À la mise en forme par les personnes des accords parentaux financiers et patrimoniaux.
- Réfléchir à partir de cas pratiques ;
- Participer à des mises en situation sur le montant d'une contribution à l'entretien et l'éducation des enfants, sur la prestation compensatoire et sur le partage patrimonial.

#### OBJECTIFS

- S'approprier les principales notions de Droit concernant les aspects financiers des séparations et divorces ;
- Appréhender les dimensions psychologiques et émotionnelles liées à l'argent dans ces situations ;
- Identifier les représentations de chacun sur les questions financières et patrimoniales ;
- Mettre en évidence les zones de coopération entre les médiateurs familiaux, les magistrats, les avocats, les notaires.

#### Durée

14h (soit 2 jours)

#### Coût

Adhérents Fenamef : 450 €  
Non-adhérents Fenamef : 550 €

#### Dates et lieux

25 et 26 mars 2021 - Paris (75)  
21 et 22 octobre 2021 - Paris (75)

#### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## FORMATION « MÉDIATION PARENTS/ADOLESCENTS »

L'inscription dans le référentiel d'activité de la médiation parents/adolescents impose qu'une formation spécifique soit suivie par les médiateurs qui souhaitent s'investir dans ce type de médiation.

Il importe, en effet, d'identifier clairement le cadre et les limites dans lesquels s'exercent ces médiations : sur le plan légal mais aussi sur la place du médiateur familial ainsi que sur les complémentarités de ces actions avec les autres dispositifs destinés aux parents et aux adolescents.

### PREMIÈRE SESSION

**14 octobre 2021 - S. VAUTIER et A. EL OUARDI\***

- Adolescence : cadre légal, réglementaire et judiciaire :
  - Du point de vue de l'autorité parentale ;
  - Du point de vue des droits de l'enfant.

**15 octobre 2021 - S. VAUTIER et A. EL OUARDI\***

- Développement psychique de l'adolescent ;
- L'adolescent et son environnement.

### DEUXIÈME SESSION

**13 janvier 2022 - S. VAUTIER et A. EL OUARDI\***

- Outils et techniques spécifiques ;
- Protocoles et règles d'intervention : les limites de la médiation.

**14 janvier 2022 - S. VAUTIER et A. EL OUARDI\***

- Échanges de pratiques ;
- Les dispositifs en direction des adolescents : complémentarité et partenariat.

### OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre législatif relatif aux droits et devoirs des parents et des droits de l'enfant ;
- Identifier les spécificités des conflits parents/adolescents ;
- Approfondir ses compétences en matière de techniques d'entretien ;
- Construire des protocoles et des outils pour ces médiations.

### Durée

28h (soit 4 jours)

### Coût

Adhérents Fenamef : 850€  
Non-adhérents Fenamef : 950€

### Dates et lieu

14 et 15 octobre 2021  
13 et 14 janvier 2022  
Paris (75)

### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## FORMATION

# « TENTATIVE DE MÉDIATION FAMILIALE PRÉALABLE OBLIGATOIRE (T.M.F.P.O.) »

L'article 7 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, a instauré, à titre expérimental, une Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (T.M.F.P.O.).

Cette expérimentation est mise en place au sein de 11 juridictions : Bayonne, Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Évry, Montpellier, Nantes, Nîmes, Pontoise, Rennes, Saint-Denis de la Réunion et Tours.

Cette nouvelle formation s'inscrit dans ce nouveau dispositif.

### PREMIÈRE JOURNÉE

**25 novembre 2021 - S. VISEUR\***

- Cadre d'application de la loi :
  - L'esprit de la loi, l'inscription du dispositif dans les Modes Alternatifs de Résolution des Différends ;
  - Identification des différents secteurs ;
- Intégration du dispositif T.M.F.P.O. dans le fonctionnement des services de Médiation Familiale :
  - Administratif et financement ;
  - Accueil de la demande et traitement des dossiers.

### DEUXIÈME JOURNÉE

**26 novembre 2021 - C. CHAMARD et C. FROGER\***

- Ajustement ou évolution des pratiques de la Médiation Familiale :
  - Le cadre déontologique à l'épreuve de la T.M.F.P.O. ;
  - La notion de responsabilité : du point de vue des bénéficiaires ; du point de vue des professionnels.
- Nouveaux public ou nouvelles problématiques :
  - Les conflits de hautes intensités ;
  - Indicateurs d'évaluation.

### OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre législatif ; appréhender l'esprit de la loi ; repérer les différents acteurs du dispositif ;
- Élaborer les protocoles organisationnels liés au déploiement de la T.M.F.P.O. au sein des services de Médiation Familiale ;
- Identifier les différentes étapes de la mise en oeuvre d'un processus de Médiation Familiale dans le cadre de la T.M.F.P.O. ;
- Repérer les ajustements nécessaires de la posture du professionnel face à l'émergence de problématiques familiales complexes.

#### Durée

14h (soit 2 jours)

#### Coût

Adhérents Fenamef : 450€  
Non-adhérents Fenamef : 520€

#### Dates et lieu

25 et 26 novembre 2021  
Paris (75)

#### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

\*sous réserve de modification

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de chaque session de formation, un questionnaire d'évaluation est remis au stagiaire.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
  - Fenamef - 2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
  - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.

## FORMATEURS/INTERVENANTS

\* sous réserve de modifications

**Bruno BAUMLEN**, Directeur de l'association Résonances Médiations (13), membre du Bureau de la Fenamef

**Claire BONNELLE**, Médiatrice Familiale, formatrice et intervenante en A.P.P. (26)

**Virginie CALTEAU-PERONNET**, Médiateur Avocat agréée CNMA Barreau de Paris - titulaire du DEMF Certified Transformative Mediator (ISCT, USA) - formateur et analyseur de pratique

**Cécile CHAMARD**, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

**Didier CHIRON**, Ancien Directeur de services de l'AREAMS (85), membre du Bureau de la Fenamef

**Alice DALAINE**, Psychologue clinicienne et coordinatrice d'un Espace de Rencontre

**Françoise DUCHÂTEAU**, Médiatrice Familiale et formatrice - gérontologue

**Carole DUPUY**, Responsable des formations juridiques à l'I.R.T.S. Normandie-Caen

**Abdelali EL OUARDI**, Psychologue clinicien à l'association IMPULSION 54

**Catherine FROGER**, Médiatrice Familiale à l'association Espace Médiation (35)

**Catherine GASSEAU**, Médiatrice Familiale, ancienne directrice de l'association Résonances (13)

**Marc JUSTON**, Magistrat honoraire, ancien Juge aux Affaires Familiales, membre du Haut Conseil, de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

**Sabrina LOISON**, Conseillère technique au CRIAS (69)

**Jérôme PRÉVOT**, Directeur de l'Association Aurélie Finance (54), médiateur familial et vice-président de la Fenamef

**Gérard RIBES**, Médecin, psychiatre et praticien hospitalier

**Stéphanie VAUTIER**, Directrice de l'association IMPULSION 54, médiatrice familiale

**Isabelle VINCENT**, Formatrice, consultante

**Sylvain VISEUR**, Directeur de l'association Espace Médiation (35)

RENSEIGNEMENTS ET BULLETINS D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :

[www.fenamef.asso.fr](http://www.fenamef.asso.fr)

par tél. : 02 31 46 87 87 ou mail : [contact@fenamef.asso.fr](mailto:contact@fenamef.asso.fr)

**Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux**

2, rue du Campus - BP 10116 - 14204 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

Tél. : 02 31 46 87 87 - Mail : [contact@fenamef.asso.fr](mailto:contact@fenamef.asso.fr) - Site : [www.fenamef.asso.fr](http://www.fenamef.asso.fr)

Mise en page : Fenamef

## LES PARTENAIRES DE LA FENAMEF



Ministère de la Justice  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)



Caisse Nationale des Allocations Familiales  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole  
[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



Direction Générale de la Cohésion Sociale  
[www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)



NEXEM  
[www.nexam.fr](http://www.nexam.fr)



Union Nationale des Associations Familiales  
[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)



Institut Régional du Travail Social Normandie-Caen  
[www.irtsnormandiecaen.fr](http://www.irtsnormandiecaen.fr)

A  
E C O U T E R  
C  
O  
C O M M U N I Q U E R  
P  
A  
G  
C O N S T R U I R E  
E  
R

FEDERATION NATIONALE DE LA MEDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX

**Fenamef**

02 31 46 87 87 [www.mediation-espaces-familiaux.org](http://www.mediation-espaces-familiaux.org)

